

L'adoption

comment mettre un enfant au monde sans lui avoir donné naissance

par Johanne Lemieux

Après de nombreuses années d'infertilité, vos patients, le couple Tremblay-Lebel, se présentent à votre cabinet. Deux ans auparavant, vous les aviez adressés à une clinique de fertilité. Ils vous reviennent déçus des tentatives infructueuses et hésitent à poursuivre dans des traitements plus coûteux, aux résultats incertains, et plus perturbants pour la santé de madame. Ils ont confiance en vous et vous demandent conseil... Il y a déjà un bon bout de temps que vous souhaitez trouver le moment opportun pour leur parler d'adoption. Pour bien aider vos patients, vous devrez savoir :

- quelles sont les conditions émotives requises ?
- quelle est la marche à suivre ?
- quels sont les mythes et les réalités ?

DEPUIS PLUS DE 10 ANS, le Québec vit un bouleversement unique en Occident. Chaque année, entre 750 et 800 enfants de partout dans le monde trouvent enfin un foyer, et autant de couples réalisent leur rêve de fonder une famille. Nous sommes, après les Suédois et les Suisses, le peuple qui adopte le plus par habitant. Plus que toutes les autres provinces canadiennes réunies. Il s'agit d'une émouvante transmutation arc-en-ciel qui enrichit toute la société.

Trop longtemps considérée comme une solution ultime à une infertilité honteuse et un lien de filiation de seconde classe, l'adoption est fort heureusement devenue une façon comme une autre de devenir parent à part entière de façon ouverte et transparente. Elle constitue une merveilleuse solution à deux souffrances humaines. D'une infertilité et d'un abandon peut naître un projet de vie d'une grande fertilité !

M^{me} Johanne Lemieux, travailleuse sociale et mère adoptive de trois enfants, exerce au Bureau de consultation en adoption de Québec et collabore avec Le Monde Est Ailleurs inc.

Si le phénomène n'est plus marginal ou marginalisant, le processus d'adoption n'en demeure pas moins mystérieux, voire même inquiétant. Ce processus est contaminé par des légendes urbaines et des mythes autant positifs que négatifs, ce qui ne permet pas au couple désirant adopter de toujours trouver l'information juste pour prendre une décision libre et éclairée.

Les conditions émotives requises, ou comment évaluer le moment opportun

Comme médecin de famille, vous êtes le premier intervenant dans la souffrance de l'infertilité de votre patient. Vous êtes aussi un témoin privilégié du cheminement physique et émotif du couple dans son projet de fonder une famille. Cette relation intime vous permettra de bien évaluer si vos patients présentent certaines des conditions émotives minimales pour commencer à envisager de devenir parents par adoption :

- Quand vous percevez que la douleur de ne pas vivre une grossesse s'estompe et devient secondaire de la douleur

Au Québec, l'adoption n'est plus un moyen compliqué, marginal et inaccessible, ni une solution de dernier recours pour fonder une famille.

L'adoption internationale

Nature des démarches

Comment faire et où s'adresser

Préciser la nature du projet et le type d'enfant que l'on souhaiterait accueillir.

- Parlez à d'autres parents ayant déjà adopté à travers votre réseau social ou en communiquant avec des associations de parents adoptifs.
- Naviguez dans Internet pour lire des articles et des témoignages.
- Lisez sur les défis de la postadoption pour vous aider à préciser vos capacités et le type d'enfant que vous souhaitez accueillir (un jeune bébé, une fratrie ou un enfant ayant des besoins spéciaux (enfant plus âgé, handicapé ou ayant des carences affectives).
- Lisez sur la santé des enfants adoptés, parlez-en à votre médecin de famille ou lisez des articles sur la santé des enfants adoptés dans le site du Secrétariat à l'adoption internationale (SAI) ou le site « Ces enfants venus de loin » (voir l'*encadré*).

Vérifier son admissibilité selon les critères par pays.

- Demandez la liste des pays admissibles et les critères par pays en vous adressant au Secrétariat à l'adoption internationale ou en consultant le site « Ces enfants venus de loin ».

Choisir un pays d'origine.

- Posez très honnêtement des questions sur l'origine ethnique de votre enfant et les défis auxquels vous aurez à faire face ensemble.
- Tenez compte de votre budget en vous informant à votre institution financière sur les prêts d'adoption.
- Tenez compte des possibilités de voyage ou d'escorte selon les pays.

Choisir un organisme agréé.

- Téléphonez à plusieurs organismes pour connaître leurs critères, leur philosophie et la nature de leurs services, en étant conscients que la plupart des organismes fonctionnent grâce au travail de bénévoles déjà parents adoptifs (évitiez de téléphoner à l'heure des repas !).
- Demandez des références à d'autres parents adoptants ou à des associations de parents de votre région.
- N'oubliez pas qu'il faut choisir un organisme d'adoption comme on choisirait un gynécologue ou une sage-femme : il faut se sentir accueilli, respecté, bien informé et bien accompagné selon nos valeurs, mais aussi en étant prêts à faire confiance à leur expertise, à leur expérience, à leurs instructions et suggestions.

S'inscrire à un organisme d'adoption agréé par le Secrétariat à l'adoption internationale du Québec.

- Cette inscription comprend un montant d'argent pour les frais administratifs et la signature d'un contrat qui doit respecter le code d'éthique des organismes. Celui-ci est disponible sur le site du SAI.
- L'organisme vous fournit alors le nom d'une personne-ressource qui est soit un employé permanent, soit un parent bénévole.
- Plusieurs organismes vous donneront un cahier ou des documents qui précisent toutes les démarches (immigration, requête au tribunal, exemple de bilan financier, etc.) à faire selon le pays.

S'inscrire au centre jeunesse de sa région pour obtenir une évaluation psychosociale.

- **L'évaluation psychosociale est le document le plus important dans un projet d'adoption, car sans une recommandation positive, aucun pays ne pourra accepter votre candidature.**
- Ce document est obligatoire pour se conformer à la loi québécoise sur l'adoption et aux lois du pays d'origine.
- Il s'agit d'un document attestant vos capacités émotives, sociales, légales et matérielles à accueillir un enfant par adoption.
- Les centres jeunesse du Québec ont la responsabilité administrative et légale de vous choisir ou de vous donner la liste des psychologues et des travailleurs sociaux en pratique privée et accrédités.
- Ces intervenants doivent obligatoirement être membres de leur ordre professionnel respectif.
- Il ne reste que deux ou trois pays qui n'exigent pas que l'évaluateur soit accrédité par un centre jeunesse.
- Les coûts de l'évaluation sont à la charge des adoptants (entre 750 et 1000 \$).

Réunir tous les documents demandés par le pays d'origine pour monter le dossier.

- Ces documents devront, selon les pays, être traduits et certifiés de différentes façons. Plusieurs organismes se chargeront de le faire ou devront vous indiquer la marche à suivre.
- Il faut faire les démarches auprès d'Immigration Canada et d'Immigration Québec.

Faire parvenir le dossier dans le pays d'origine du futur enfant.

- C'est l'organisme qui s'en charge et qui doit vous tenir au courant, au mieux de ses connaissances, du cheminement de votre dossier.



T A B L E A U I (S U I T E)

L'adoption internationale

Nature des démarches	Comment faire et où s'adresser
Attendre une proposition correspondant aux recommandations de l'évaluation psychosociale.	<ul style="list-style-type: none"> ● Tout comme durant une grossesse, il faut profiter de cette attente pour mieux se préparer à une nouvelle vie avec un enfant. ● Participez à des conférences organisées par des associations de parents ou votre organisme agréé, ou à des groupes de discussion dans Internet. ● Contactez votre CLSC pour demander des consultations postnatales à votre retour au pays. ● Renseignez-vous sur les congés d'adoption prévus par votre employeur et sur le congé parental de l'Assurance emploi du Canada, qui est depuis janvier 2001 d'une durée d'un an.
Préparer le voyage ou attendre l'escorte.	<ul style="list-style-type: none"> ● Les bénévoles et (ou) les employés de l'organisme vous donneront les outils nécessaires (documents, bandes vidéo, soirée d'information prévoyage ou rencontre avec un parent-ressource).
Recevoir, accepter ou refuser une proposition.	<ul style="list-style-type: none"> ● C'est la personne-ressource de l'organisme qui vous téléphone pour vous apporter la nouvelle tant attendue. ● Selon les pays, la proposition peut être accompagnée ou non d'une photo, d'une description de l'enfant et des résultats des examens médicaux de base exigés par Immigration Canada. ● Une période de réflexion de quelques jours est possible, période au cours de laquelle il est parfois souhaitable de soumettre le dossier médical de l'enfant à un médecin, à un travailleur social ou à un psychologue qui s'y connaît en adoption afin de prendre une décision éclairée.
Accueillir l'enfant dans sa vie à l'aéroport ou dans le pays d'origine.	<ul style="list-style-type: none"> ● Il s'agit d'un moment intime et intense qui est le début d'un long et merveilleux apprivoisement mutuel. Ce moment peut être magique, très difficile émotivement, ou les deux à la fois... ● Il faut essayer de mettre de côté nos besoins comme parents pour répondre aux besoins de cet enfant qui ne nous connaît pas encore et qui est souvent en état de choc devant un monde inconnu...
Revenir à la maison et commencer sa nouvelle vie de famille.	<ul style="list-style-type: none"> ● Il s'agit du projet le plus important de votre vie et de la vie de votre enfant : profitez-en et soyez disponible ! ● La qualité, mais aussi la quantité de temps que vous prendrez pour créer un attachement sain et solide sera déterminante pour la santé physique et mentale de votre enfant et l'avenir de votre famille.
Terminer les démarches légales pour finaliser l'adoption.	<ul style="list-style-type: none"> ● Si le jugement d'adoption a été prononcé dans le pays d'origine, vous devrez tout de même vous adresser à la Chambre de la jeunesse de la Cour du Québec de votre région pour obtenir une reconnaissance de jugement d'adoption. ● Si le jugement d'adoption doit être fait au Québec à votre retour, vous devrez faire une requête d'adoption à la Chambre de la jeunesse de la Cour du Québec de votre région. ● Après l'obtention du jugement final d'adoption, vous devrez faire une demande de citoyenneté canadienne pour votre enfant.

d'envisager une vie sans enfant, sans famille.

- Quand vous percevez que, malgré de nombreuses remises en question, le suivi de fertilité semble consolider l'engagement conjugal plutôt que de le fragiliser.
- Quand vous percevez que les phases normales de deuil (négation, sentiment d'injustice, désespoir) sont moins intenses, moins chronophages dans la vie du couple ou de la personne.
- Quand vous percevez que le couple est à chercher un sens (dernière phase du deuil) à l'injustice de son infertilité.
- Quand vous percevez que la blessure narcissique de l'impuissance à procréer ne l'empêche plus d'avoir un sens

critique face aux répercussions sur la santé des techniques de reproduction plus lourdes.

- Quand vous percevez un léger changement dans les croyances et le discours par rapport à la « suprématie » du lien génétique dans l'amour réel et la relation parent-enfant.
- Quand vous percevez une ouverture à envisager l'adoption, même chez une seule personne dans le couple.
- Quand vous percevez que la grossesse n'est qu'un moyen de fonder une famille plutôt qu'un objectif en soi.

Une seule de ces conditions peut constituer un petit créneau prometteur pour semer l'idée d'une parentalité adoptive et commencer à donner des informations concrètes.

Ressources pour l'adoption au Québec

Nom des ressources	Comment les joindre
Secrétariat à l'adoption internationale du Québec	Le SAI fournira sur demande et gratuitement une « trousse de départ » comportant plusieurs documents sur la marche à suivre, les organismes, les pays ouverts, les critères de l'évaluation psychosociale, etc. 201, boul. Crémazie Est Montréal (Québec) H2M 1L2 1 800 561-0246 www.msss.gouv.qc.ca/adoption
Le centre jeunesse de votre région	Adressez-vous à l'Association des centres jeunesse du Québec (514) 842-5181 www.acjq.qc.ca
Les organismes agréés (agences d'adoption)	<ul style="list-style-type: none"> ● Demandez la liste des organismes au SAI. ● Cette liste se trouve sur le site : www.quebecadoption.net ● Plusieurs organismes ont des sites Internet très bien faits. Tapez adoption dans le moteur de recherche « La toile du Québec ».
Les associations de Parents adoptants à l'adoption internationale et au Québec	<ul style="list-style-type: none"> ● Liste disponible sur la première page du site « Ces enfants venus de loin » : www.quebecadoption.net ● ou sur le site du SAI : www.msss.gouv.qc.ca ● Une association existe aussi pour promouvoir l'adoption québécoise : APAQ Case postale 74 Succursale Ville Mont-Royal Ville Mont-Royal (Québec) H3P 3B8 Téléphone : (514) 990-9144
Site « Ces Enfants venus de loin »	Créé bénévolement par M. Gilles Breton et quelques complices, il s'agit d'un site d'une grande qualité où se trouvent des informations indispensables autant en préadoption qu'en postadoption. À lire absolument ! www.quebecadoption.net

La marche à suivre

S'il est évident qu'une grossesse biologique est une expérience intime partagée entre le couple et son médecin traitant, vous devrez informer vos patients que l'adoption est une « grossesse collective », puisqu'il faudra plus que trois personnes pour la mener à terme ! Car entre le couple qui a le **désir** légitime de fonder une famille et l'enfant qui,

lui, a **besoin** de parents pour se développer normalement, il y aura littéralement des dizaines de personnes qui entreront en scène à un moment ou l'autre du projet. Certains seront là pour les informer, les aider, les accompagner ; d'autres auront à approuver des documents ou à évaluer leurs capacités ; d'autres pourront les aider à organiser le voyage ; certains auront la responsabilité de choisir, de soigner et de préparer l'enfant à l'adoption.

Il ne s'agit pas ici de noyer vos patients d'informations sur les détails de la procédure, mais de les préparer mentalement à se laisser aider par beaucoup de gens. Il faudra les rassurer en leur expliquant que, sans être parfaite, la procédure mise en place au Québec en matière d'adoption internationale et nationale fait l'envie de très nombreux pays et constitue un modèle pour eux.

On peut légalement adopter de trois façons au Québec :

- Adopter un enfant né à l'étranger en utilisant les services d'un organisme d'adoption dûment agréé par le Secrétariat à l'adoption internationale (*tableau I*).
- Adopter un enfant né au Québec en utilisant les services du centre jeunesse de votre région (*tableau II*).
- Adopter un enfant né à l'étranger par contact privé et direct, c'est-à-dire sans l'intermédiaire d'un organisme compétent. Quoiqu'elle soit prévue par la loi, cette façon d'adopter est présentement fortement découragée par le Secrétariat à l'adoption internationale

(SAI). Selon le SAI, de trop nombreux parents se sont rendus eux-mêmes dans un pays étranger en pensant pouvoir réussir à adopter un enfant plus rapidement et facilement sans l'intermédiaire et l'expertise d'un organisme. Dans le meilleur des cas, plusieurs d'entre eux se sont retrouvés coincés dans des dédales administratifs coûteux, complexes, et parfois, sans jamais pouvoir adopter d'enfant. Dans le pire des cas, certains parents ont été mêlés bien contre leur

T A B L E A U II

L'adoption au Québec

Nature des démarches	Comment faire et où s'adresser
Explorer la possibilité d'accueillir un enfant en situation d'abandon au Québec.	<ul style="list-style-type: none"> ● La plupart des enfants potentiellement adoptables au Québec sont placés auprès de parents adoptants qui acceptent d'être parents en « banque mixte ». Ces parents acceptent de devenir d'abord famille d'accueil pour des enfants qui sont évalués à très « haut risque » d'être déclarés adoptables dans un délai de quelques mois ou de quelques années. ● Si l'enfant est déclaré adoptable, il ne changera pas de famille. ● Plusieurs centaines d'enfants, la plupart âgés de zéro à deux ans, sont placés ainsi au Québec, et 83 % d'entre eux seront définitivement adoptés par leur nouvelle famille. ● Il faut un cœur solide, l'esprit ouvert et la capacité émotive de prendre le risque de vivre un retour de l'enfant auprès de ses parents biologiques dans les autres 17 % des cas.
S'inscrire pour être évalué dans le programme de banque mixte au centre jeunesse de votre région.	<ul style="list-style-type: none"> ● Tout comme en adoption internationale, les futurs parents adoptants doivent être évalués, mais cette fois-ci, l'évaluation est gratuite et faite par les intervenants du service d'adoption de votre centre jeunesse.
Attendre une proposition.	<ul style="list-style-type: none"> ● Les délais avant d'avoir une proposition sont très variables (de quelques jours à quelques mois), car la chronologie ne compte pas. Le but du placement en vue d'adoption étant de trouver la meilleure famille pour répondre à la situation de l'enfant, un pairage sera fait entre les besoins spécifiques de tel enfant et les capacités particulières de telle famille. ● Contrairement à l'adoption internationale, ce pairage offre l'avantage de permettre de prendre une décision fondée sur un grand nombre d'informations sur l'enfant : son vécu, son état de santé, ses antécédents biomédicaux, ses besoins, ses forces et ses défis, etc.
Être accompagné par les intervenants du centre jeunesse en attendant le jugement final.	<ul style="list-style-type: none"> ● Un grand avantage de l'adoption au Québec, c'est la qualité du suivi psychosocial offert aux parents et à l'enfant durant toute la période précédant le jugement final d'adoption : conseils éducatifs, conseils légaux, soutien financier si l'enfant a des besoins spéciaux, relation avec les parents biologiques (dans certains cas). ● Contrairement à certains mythes, une fois le jugement d'adoption final prononcé, les parents adoptifs étant devenus les seuls détenteurs de l'autorité parentale, les parents biologiques ne peuvent pas reprendre l'enfant.
Jugement final d'adoption (83 % des cas) ou retour de l'enfant dans sa famille biologique (17 %)	<ul style="list-style-type: none"> ● Peu importe le dénouement du projet, les parents et les enfants seront soutenus et accompagnés autant dans la joie que dans le deuil...

gré à des histoires troubles de trafic d'enfants.

Il est strictement interdit par la loi d'adopter par contact privé un enfant né au Québec.

Quels sont les mythes et les réalités en matière d'adoption ?

Tout comme dans le domaine médical, le domaine de

l'adoption souffre d'une certaine désinformation des médias. Avant de se renseigner auprès d'intervenants compétents, les parents qui désirent adopter un enfant auront tendance à surestimer certains risques, à en sous-estimer d'autres, et à croire à des mythes qui peuvent nuire à une prise de décision bien réfléchie.

Comme médecin de famille, il est fort important que vous

Un médecin qui connaît les enjeux de l'adoption, ses mythes et ses réalités peut influencer très positivement la décision d'adopter un enfant chez ses patients aux prises avec l'infertilité.

Adoption : mythes et réalités

Les croyances et les mythes sur l'adoption

Les réalités et les faits

« L'adoption, ce n'est que pour les riches. »

- L'adoption d'un enfant né au Québec **ne coûte rien**. Plus encore, si l'enfant est placé dans sa famille par l'entremise du programme de banque mixte, cette future famille adoptive sera considérée comme une famille d'accueil et recevra une rémunération comme toutes les autres familles d'accueil. Dès le prononcé du jugement d'adoption, les parents auront ensuite droit aux congés parentaux pour adoption.
- Pour l'adoption d'un enfant né à l'étranger, les coûts varient entre 6000 et 20 000 \$. Cet écart s'explique par le coût des billets d'avion, la nécessité ou non de faire traduire le dossier, le montant des dons aux orphelinats, le coût de la procédure judiciaire dans le pays d'origine, la durée du séjour, etc.
- Depuis environ six ans, la plupart des institutions financières offrent des prêts d'adoption à taux avantageux pouvant s'échelonner sur 15 ans, ce qui rend l'adoption accessible à la grande majorité des travailleurs.
- Une partie des frais liés à l'adoption est aussi déductible d'impôt.

« L'adoption internationale, c'est long et très compliqué. »

- Avant les changements de la loi québécoise en 1990, l'adoption internationale était un processus long, complexe et assez risqué financièrement et émotivement.
- Depuis la légalisation des organismes agréés, les parents ne sont plus seuls. Les formalités sont claires, les coûts détaillés, les étapes annoncées, et les délais raisonnables : entre 6 et 18 mois en général, pour une moyenne de 13 à 14 mois après la « conception », soit l'envoi du dossier complet dans le pays.

« Les enfants adoptés auront tous des problèmes en grandissant. »

- Les enfants adoptés ont des capacités d'adaptation très au-dessus de la moyenne, car ils sont les survivants d'une très cruelle « sélection naturelle »....
- Ils sont donc à la fois très forts, mais aussi parfois fragilisés par le manque de soins, la malnutrition, et surtout, par les trop nombreux abandons qu'ils ont subis et qui laissent des blessures invisibles que les parents ne perçoivent pas toujours à temps.
- Ils auront des défis que les enfants biologiques n'ont pas à relever : subir des épisodes de racisme, réconcilier leur double identité, s'attacher et refaire confiance à des nouveaux parents. Bien accompagnés par des parents présents et adéquats, ils en sortent souvent plus forts que la « moyenne des ours » et mieux équipés pour affronter la vraie vie !
- Malgré ces énormes défis, les études internationales montrent que 80 % des enfants adoptés deviennent des gens heureux, équilibrés, en bonne santé mentale et physique. Les 20 % restants conservent certaines séquelles physiques et émotives (syndrome d'alcoolisation fœtale et trouble réactionnel de l'attachement) qui ne sont pas pour autant insurmontables avec une aide appropriée.

« Les enfants adoptables au Québec sont plus "poqués" que les enfants nés à l'étranger. »

- Les enfants québécois n'ont malheureusement pas le monopole de la souffrance ! Cette souffrance est plus proche, donc plus concrète et perceptible pour Monsieur et Madame tout le monde.
- Vivre dans une famille négligente ou violente au Québec ou dans un orphelinat sous-équipé et surpeuplé à l'autre bout du monde fragilisera un bébé humain malheureusement de la même façon.

« Les examens médicaux faits à l'étranger sont tous trafiqués. »

- Il y a eu des cas de dossiers médicaux trafiqués dans le passé, mais pas pour les raisons que l'on pense. Certains pays ne rendent admissibles à l'adoption internationale que les enfants ayant des besoins spéciaux. Certains orphelinats ont donc « inventé » des besoins spéciaux à certains enfants afin de leur trouver une famille.
- La plupart des organismes d'adoption font maintenant affaire avec des médecins indépendants, souvent de formation occidentale, afin d'avoir une contre-expertise avant de proposer un enfant à un couple.

« L'adoption internationale, c'est un racket pour faire de l'argent. »

- Le *free for all* des États-Unis fait bien mauvaise presse à l'adoption internationale. Quoique la grande majorité des agences américaines soient sérieuses, elles ont le droit d'être à but lucratif, contrairement à ce que permet la loi québécoise.
- Au Québec, les organismes d'adoption doivent obligatoirement être à but non lucratif. Ces organismes ont le droit d'engager et de payer quelques employés, mais ne peuvent pas faire de profits.
- Il faut savoir que 80 % du travail accompli par les organismes d'adoption est fait par des parents bénévoles qui travaillent le soir dans leur sous-sol avec un télécopieur et un téléphone et donnent généreusement de leur temps pour aider d'autres enfants à trouver une famille.

« Un enfant, c'est un enfant ! Les enfants adoptés n'ont besoin que de beaucoup d'amour et des bons soins. »

- Le mythe de l'amour qui arrange tout fait bien du mal aux enfants adoptés comme aux enfants biologiques !
- Être parent et rendre un enfant autonome, heureux, en bonne santé mentale et physique exige des habiletés parentales beaucoup plus complexes.
- Au-delà du rétablissement de la santé physique d'un enfant adopté, le plus grand défi en adoption est un attachement parent-enfant sain et solide. Il ne faut pas sous-estimer l'énergie, les connaissances et le temps nécessaires, surtout durant les premiers mois, pour aider l'enfant à réparer les coupures du passé.

Adoption : mythes et réalités

Les croyances et les mythes sur l'adoption

Les réalités et les faits

« Il est injuste et inutile de faire subir une évaluation psychosociale aux parents adoptants alors qu'on ne l'exige pas des parents biologiques. »

- **Être parent est un privilège, et non pas un droit.** Ainsi, même si les parents biologiques n'ont pas de « test » préconception à passer, ils n'en ont pas moins de responsabilités. Ce « droit » d'être parent pourra leur être enlevé par la suite... Le test est en quelque sorte après, et non pas avant...
- Nul n'a besoin d'être parfait ou exceptionnel pour passer avec succès « l'épreuve » de l'évaluation psychosociale. Il faut pouvoir offrir un milieu aimant, réaliste et très stable à un enfant qui existe déjà et à qui on veut éviter à tout prix d'autres épreuves inutiles.
- Il faut aussi se mettre à la place des pays étrangers qui n'envoient pas de gaieté de cœur leurs enfants à n'importe qui à l'autre bout du monde. C'est la moindre des choses de les rassurer sur le fait que leurs enfants seront accueillis dans les meilleures conditions possibles.

« Adopter un enfant, c'est beaucoup plus risqué qu'une grossesse. »

- Toute parentalité comporte des risques : il y a des fausses couches et des complications lors d'une grossesse biologique, tout comme dans une « grossesse » adoptive (changements de lois dans le pays, conflits mondiaux, décès d'un bébé proposé, etc.). L'enfant peut être en excellente ou en moins bonne santé malgré toutes les précautions prises.
- De 10 à 15 % des adoptions s'avèrent complexes, ce qui correspond aux mêmes statistiques que les grossesses à risque ; de 10 à 15 % des enfants adoptés arrivent avec des problèmes de santé permanents ou temporaires, comme les bébés naissant au Québec.

« On peut aimer un enfant adopté, mais pas aussi fort qu'un enfant de notre sang. »

- Tous les parents ayant choisi de former une famille composée à la fois d'enfants biologiques et d'enfants adoptés témoignent du contraire !
- Ces familles nous révèlent ainsi la véritable nature de l'attachement, de l'engagement et de l'amour entre un parent et son enfant : il s'agit d'un choix, car comme le disait un psychologue français : « Tous les parents du monde doivent adopter leur enfant et tous les enfants du monde doivent adopter leurs parents. » Trop de parents biologiques tiennent pour acquis que l'amour et le respect viendront sans effort et sans investissement de temps et d'énergie.

« L'adoption, c'est donc un beau geste ! Les parents adoptants sont des gens charitables et exceptionnels. »

- Adopter ou fabriquer un « bébé maison » doit être un geste égoïste fondé sur le désir légitime et humain de transmettre la vie, de trouver un sens à son existence, de reproduire une famille selon ses valeurs, d'aimer et d'être aimé par un petit être en devenir, de redonner ce qu'on a reçu.
- Un enfant, adopté ou non, n'a pas à porter le poids de la reconnaissance ou de devoir quelque chose à ses parents.
- La base de l'estime de soi chez un enfant est la conviction qu'il a été profondément désiré par ses parents pour lui-même, et non pas pour servir une cause !
- Les parents adoptifs sont des personnes probablement plus déterminées que la moyenne à réaliser leur rêve de fonder une famille. Mais au-delà de cela, ce sont des gens comme les autres !

puissiez examiner de plus près ces mythes pour pouvoir mieux aider et accompagner vos patients dans leur réflexion sur la faisabilité du projet pour eux (tableau III). ➤

Date de réception : 19 novembre 2001.

Date d'acceptation : 7 février 2002.

Mots clés : adoption, adoption internationale, adoption québécoise, parents adoptants, procédure d'adoption.

Bibliographie

1. Berger M. *L'Enfant et la souffrance de la séparation*. Paris : Dunod, 1997.
2. Bernier M, Lemieux J. *L'Adoption : démystifier le rêve pour mieux vivre la réalité*. Recueil de textes, Bureau de consultation en adoption de

Québec, juillet 2001, matoma@globetrotter.qc.ca.

3. Brodzinsky D. *The Psychology of Adoption*. New York : Oxford University Press, 1990 (www.amazon.com).
4. Cyrulnik B. *Les Vilains petits canards*. Paris : Éditions Odile Jacob, 2001.
5. Melina LR. *Raising Adopted Children: A Manual for Adopting Parents*. New York : Harper Perennial, 1998 (www.amazon.com).
6. Ouellette FR. *L'adoption : les acteurs et les enjeux autour de l'enfant*. Québec : Les Presses de l'Université Laval, collection Diagnostic, 1996.
7. Ouellette FR, Belleau H. *L'Intégration familiale et sociale des enfants adoptés à l'étranger : recension des écrits*. INRS – Culture et Société, Université du Québec, 1999.
8. Ouellette FR, Méthot C. *L'Adoption tardive internationale*. INRS – Culture et société, Université du Québec, 2000.

Un enfant adopté a besoin de beaucoup plus que des bons soins et de l'amour pour s'attacher sainement et fonctionner normalement, mais il n'a pas besoin de parents « parfaits » pour devenir heureux.

S U M M A R Y

Adoption: how to bring a child in the world without having given birth.

In Québec, as in many Western countries, adoption is no longer a shameful way to hide infertility or a last resort to have a family. Nevertheless, the adoption process is still stained by myths and ignorance. This can prevent many infertile couples from considering adoption to have a family. It is very important for a family physician to know if the right time has come to start talking of adoption, to inform the couple of the psychosocial and legal process of child adoption, nationally as well as internationally, and to sort out myths and facts on the subject. The physician can be a powerful and positive figure in helping such couples to make the right decision concerning adoption.

Key words: adoption, international adoption, Québec adoption, adopting parents, adoption process.

9. Steinhauer P. *Le Moindre mal : la question du placement de l'enfant*. Les Presses de l'Université de Montréal, 1996.
10. *L'Adoption : un projet de vie*. Ministère de la Santé et des services sociaux, mai 1994.
11. Secrétariat à l'adoption internationale du Québec. *Actes du colloque sur l'adoption internationale « Dessine-moi une famille »*. Saint-Hyacinthe : SAIQ, 1994.
12. Regroupement de consultants du Attachment Center at Evergreen. *Give them roots, then let them fly: Understanding Attachment Therapy* (www.attachmentcenter.org).
13. Chicoine L, Chicoine JF, Bernard-Bonnin AC. *Guide médical à l'intention des parents adoptants*. Clinique de pédiatrie de l'Hôpital Sainte-Justine, Secrétariat à l'adoption internationale du Québec, 1995.
14. Chicoine JF, Germain P, Lemieux J. *Quinze chapitres et demi sur l'enfant adopté dans le monde*. Montréal : Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine. À paraître, janvier 2003.